

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ
DU 15 juin 2015
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

Étaient présents : M. Damien Besancenot ; Mme Sandrine Caron ; Monsieur Philippe Couzinet ; Monsieur Yann-Arzelles Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiébel ; Mme Aminata M' Bengue ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; M. Eric Naïm-Gesbert ; M. Antoine Pécoud ; Mme Anne Penneau ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M Fodé Sylla

Étaient représentés : Mme Cendrine Delivré ; Mme Berfin Durmaz ; M Guilhem Julia ; Mme Muriel Tapie-Grime

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot

Invitée pour les relations extérieures de la Faculté : Mme Ghislaine Trocellier

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 11 mai 2015 ;
- 3) Professeurs invités ;
- 4) Calendrier 2015-2016 ;
- 5) Elections de responsables pédagogiques ;
- 6) Conventions internationales et formations délocalisées ;
- 7) Inscriptions au CAVEJ ;
- 8) Liste des revendications de la Faculté DSPTS ;
- 9) Modifications de maquettes ;
- 10) Questions diverses.

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

Monsieur le Doyen Didier Guével remercie vivement Monsieur Philippe Couzinet, Président du Tribunal administratif de Montreuil, pour sa présence, puis ouvre la séance du Conseil par l'annonce d'une série d'informations diverses.

1) **Informations diverses** :

- Les difficultés relatives à la rémunération des intervenants de l'IEJ ont finalement été aplanies grâce à des négociations fructueuses avec M. l'Agent comptable ;
- Une commission *ad hoc* de réflexion sur la préparation aux concours administratifs a été créée ;
- Deux projets déposés dans le cadre de l>IDEX (USPC) ont été retenus et financés pour l'UFR DSPTS : le collège AES + et la bi-Licence Droit-Économie (1^{ère} année) ;

- Pour l'année universitaire 2015-2016, la Faculté comptera, pour la première fois, 15 ATER ;
- En résumé, les derniers travaux de la Conférence des Doyens ont porté sur les recrutements selon la procédure dite du « 46.1 », les revendications relatives au projet d'arrêté consacré aux études doctorales, le projet national de « Fête/faites du Droit » (les derniers vendredi et samedi de mars de chaque année), les redéploiements indispensables au sein des Universités en faveur des Facultés à dominante juridique, notoirement sous-dotées et le contenu d'une lettre ouverte de Mme Sandrine Clavel adressée, à ce dernier propos, à M. le président de la CPU ;
- Les travaux des membres du pôle SSPP de la ComUE USPC ont porté principalement sur des thèmes de recherches commun et le lancement de colloques pluridisciplinaires ;
- Le projet de contrat de collaborateur bénévole semble sur le point d'être adopté ;
- La CFVU a accepté les maquettes telles que votées lors de la dernière réunion du Conseil de Faculté ;
- La CFVU a rejeté le projet de DU dit d'« Initiation doctorale » ;
- Le ministère a fait récemment diverses propositions ("Habilitation à diriger des formations", augmentation du service des enseignants chercheurs "non-productifs", Doyens élus sur proposition des présidents d'Universités) ;
- Les réunions des présidents de Sections, inaugurées cette année, ont montré leur efficacité et devraient se tenir au moins deux fois par an ;
- Les secrétariats pédagogiques n'ont pas utilisé le logiciel destiné à la gestion des "AJAC" (communiqué très tardivement), le jugeant peu performant ; un travail supplémentaire non négligeable leur a donc bien été imposé par la réintroduction de ces procédures complexes, dont le profit pour les étudiants reste à démontrer ;
- Mme Simone Bonnafous a diffusé une lettre relative à la spécialisation progressive en Licence ;
- L'appel à contributions, relatif à la justice et aux MARC, MARCEL, MARD et MARL, pour la revue *Perfiles de las ciencias sociales*, est rappelé ;
- Un appel à candidatures est lancé en vue d'assurer les cours de la bi-Licence Droit-Économie ;
- **Une demande est faite à tous, de signaler les cours mutualisées qui pourraient porter des intitulés différents selon les parcours et ceux dont les intitulés n'auraient pas un rapport immédiatement évident avec leur contenu effectif.**

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 2 mars 2015 :

Aucune remarque n'étant faite à propos de ce procès-verbal, son contenu est mis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

3) Professeurs invités :

La liste des professeurs invités (originaires des pays suivants : Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Espagne, Grèce, Italie, Mexique, Turquie), pour l'année universitaire 2015-2016, présentée selon l'ordre habituel, est soumise au vote des

membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

4) **Calendrier 2015-2016** :

Après discussion, au cours de laquelle les membres du Conseil ont vivement regretté que des dates et délais divers, imposés par l'Université, contraignent la Faculté à adopter un calendrier qui, à bien des égards, n'est pas pédagogiquement satisfaisant, un calendrier, identique à celui de l'an passé, est finalement mis au vote :

Vote favorable à la majorité (8 voix pour, 6 voix contre et 4 abstentions)

5) **Élections de responsables pédagogiques** :

- **Co-responsabilité (avec un professeur de l'UFR SEG, M. Philippe Batifoulier) de la bi-Licence Droit-Économie** :

Après remerciements adressés aux collègues, ayant été candidats au cas où aucune autre personne ne l'aurait été, la candidature de M. Jean-Jacques Menuret est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

- **Co-responsabilité de la 1^{ère} année de la Licence AES et du collège AES + (avec Mme Aurelle Levasseur)** :

Mme Marie Loison-Leruste présente sa candidature :

Vote favorable à l'unanimité

- **Co-responsabilité de la 1^{ère} année du Master Politique et action publique, avec Mme Marie Loison-Leruste** :

Mme Gwenaëlle Perrier présente sa candidature :

Vote favorable à l'unanimité

- **Responsabilité du Master 2 Droit économique, européen et international** :

Mme Catherine Fabregoule présente sa candidature :

Vote favorable à l'unanimité

En raison de la démission de M. Damien Besancenot, un appel à candidature est lancé, en 3^{ème} année de Licence AES, pour assurer la responsabilité des parcours Échanges internationaux et Action publique et sociale.

De même, un appel à candidature est lancé en vue de prendre la responsabilité de la 3^{ème} année de la Licence en Droit.

6) Conventions internationales et formations délocalisées :

Un projet de convention avec Henan (Chine) est évoqué.

Un avenant à la Convention avec l'IDEF est annoncé ainsi que le projet de travaux communs avec le "Centro del Cambio Global y la Sustentabilidad en el Sureste".

Des remerciements sont adressés à Mme Ghislaine Trocellier pour ses diligences en la matière.

Les membres du conseil remercient vivement M. Charles Reiplinger et M. Jean-René Garcia pour le travail qu'ils ont fourni pour la rédaction du projet de convention avec l'UNAM (Mexique).

Ce projet de convention est soumis au vote du conseil :

Vote favorable à l'unanimité

7) Inscriptions au CAVEJ :

Les droits d'inscription, payés par les étudiants de la Faculté inscrits au CAVEJ (enseignement à distance assuré par l'Université de Paris 1), sont versés à l'Université Paris 13 ; mais aucun reversement n'est fait à la Faculté qui, en revanche, sur son budget propre, est tenue de rembourser ces sommes à l'Université de Paris 1. Cette situation inique a été dénoncée à plusieurs reprises, mais M. L'Agent comptable de l'Université Paris 13, tout en admettant l'anormalité du procédé, a expressément refusé de rembourser ces montants importants à la Faculté.

En conséquence, la motion suivante est soumise au vote des membres du Conseil :

« Prenant acte que l'Université Paris 13 refuse de verser au budget de la Faculté de Droit Sciences politiques et sociales le montant des inscriptions des étudiants au CAVEJ et exige, cependant, que ladite Faculté en reverse la valeur à l'Université Paris 1 qui assure cette formation, le Conseil de gestion de la Faculté de Droit Sciences politiques et sociales, réuni ce 15 juin 2015, estimant ne pouvoir assumer une telle charge financière indue, décide de suspendre toute inscription au CAVEJ ».

Vote favorable à l'unanimité

Notification de cette décision sera faite à M. le président de l'Université de Paris 1.

8) Liste des revendications de la Faculté DSPS :

Le Doyen recueillera les suggestions de tous les participants à la vie de la Faculté en vue de les soumettre aux différents candidats à la présidence de l'Université. Il est envisagé l'établissement puis le vote d'une sorte de "Cahier de doléances" ainsi que l'audition desdits candidats.

9) **Modifications de maquettes** :

Il est rappelé que les crédits européens (dits "ECTS") servent aux étudiants étrangers, venus étudier dans notre Faculté dans le cadre des accords ERASMUS ; il est donc hautement souhaitable, d'une part, de bien en créditer chaque matière et, d'autre part, de ne pas accorder de demi-crédits.

- Master 1 Droit des affaires :

Mme Anne Fauchon propose que le cours de Droit des instruments de paiement et de crédits (actuellement obligatoire avec TD) et le cours de Droit bancaire (actuellement optionnel) soient fusionnés, que le cours optionnel de Droit bancaire soit supprimé et qu'un grand cours obligatoire avec TD appelé "Droit cambiaire et bancaire" soit créé :

Vote favorable à l'unanimité

- DU de Droit de l'OHADA :

M. Cyril Grimaldi propose le remplacement de la soutenance d'un mémoire par un examen oral :

Vote favorable à l'unanimité

- 1^{ère} année de Licence AES :

Mme Aurelle Levasseur propose qu'au Second semestre, le cours d' "Expression écrite et orale" s'intitule désormais "Expression écrite" (il s'agit de suivre le projet Voltaire) et que les travaux dirigés de méthodologie commencent en même temps que les cours magistraux (le 1^{er} TD étant consacré à la technique de prise de notes) :

Vote favorable à l'unanimité

- Master 2 Droit social et relations sociales dans l'entreprise :

M. Laurent Gamet demande que soient mentionnés des ECTS manquants et la transformation des coefficients 1,5 et 2 en coefficients 1 :

Vote favorable à l'unanimité

- Master 2 Affaires et Commerce International avec les Pays Émergents :

Mme Geetha Ganapathy et M. Damien Besancenot proposent une nouvelle présentation de la répartition des ECTS, équilibrée à 30 ECTS par semestre.

Vote favorable à l'unanimité

- Licence en Droit 2^{ème} année :

M. Bruno Telleschi, demande la réintroduction des activités sportives (avec, conséquemment, aménagement des ECTS), comme déjà fait dans la Licence AES et la Licence de Science politique :

Vote favorable à l'unanimité (moins 4 abstentions)

- Master 2 de Droit des affaires :

Mme Nathalie Blanc demande que le cours d' "Histoire du Droit des affaires" (obligatoire) de 21h devienne un cours d'ouverture (obligatoire de 10h). Il serait remplacé par un cours (obligatoire de 21h) de "Droit de la distribution" ; le cours d'"Histoire du Droit des affaires" (obligatoire) de 21h serait maintenu en formation continu pour les enseignements assurés en Grèce (accords IDEF).

Après discussion, au cours de laquelle les enseignants en Histoire du Droit ont fait remarquer que leur matière était souvent sacrifiée quand des aménagements de maquettes étaient réalisés, le projet est soumis au vote :

Vote favorable à la majorité (6 votes pour, 2 votes contre et 10 abstentions)

Le Doyen annonce que des réunions seront nécessairement organisées dans la perspective du prochain contrat quinquennal et le Conseil suggère que, chaque fois qu'une suppression de cours est envisagée, des solutions de substitution soient étudiées.

- Master 1 Relations et échanges internationaux (2^{ème} lecture) :

Mme Virginie Roche et M. Thomas Ribemont avaient proposé diverses modifications et le précédent Conseil avait souhaité obtenir quelques informations complémentaires. M. Thomas Ribemont a très aimablement répondu à l'invitation du Conseil et a expliqué les modifications sus-évoquées. Il a rappelé que la version initiale de la maquette avait été validée mais qu'elle n'avait pu être mise en place faute de financement octroyé à la Faculté. La version présentée offre moins de travaux dirigés, mais des cours plus variés et plus en harmonie avec les programmes de Master 2, ce qui est très cohérent au regard du découpage dit "LMD". M. Thomas Ribemont précise que ces modifications ne seront applicables qu'à partir de l'année universitaire 2016-2017. Le projet est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

- Master 2 Droit public interne et européen :

Mme Séverine Leroyer et M. Éric Desmons proposent une modification de la répartition horaire dans certaines matières, sans incidence sur le volume horaire global de la formation :

Vote favorable à l'unanimité

- Licence en Droit, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années en formation continue en convention avec l'IDEF :

M. Stylianos Amaryanakis propose divers changements d'intitulés de cours pour mettre en conformité la maquette avec celle prévue en formation initiale :

Vote favorable à l'unanimité

- Master 2 de Droit des affaires en formation continue (convention IDEF) :

Mme Natahlie Blanc et M. Stylianos Amaryanakis demandent que le Master 1, déjà enseigné, soit complété par un Master 2 sur le modèle de celui proposé en formation initiale

Vote favorable à l'unanimité (sous réserve que la Convention soit complétée en ce sens)

- Master 2 d'Études stratégiques :

M. Nicolas Clinchamps demande qu'un encadrement de stages, effectué par un vacataire, actuellement mentionné dans la maquette sans ECTS ni coefficient, et normalement payé en PRP, soit désormais mentionné et payé en tant que cours de méthodologie.

Il est rappelé qu'il est impossible de procéder ainsi et qu'il est envisageable que des vacataires bénéficient, à l'avenir, de PRP, si, toutefois, le budget correspondant est bien accordé à la Faculté.

10) **Questions diverses** :

Deux étudiants, Jean-Marie Soudier (Président et fondateur) et Yoann Dovel (porteur du projet) présentent leur projet de création d'une clinique juridique du Droit, adossée à une association d'étudiants en Droit.

Le Doyen propose le nom de "Conseils juridiques des étudiants" au lieu de celui

de "Conseil juridique universitaire " jusque-là suggéré et explique que le projet pourrait être évoqué dans le cadre des discussions en cours avec la municipalité de Villetaneuse.

Le débat s'engage au sujet du périmètre d'intervention de cette clinique juridique et de la nécessité d'un encadrement des étudiants par des professionnels du Droit.

Il semble évident que ce projet ne pourra aboutir qu'en étroite collaboration avec les Barreaux de Bobigny et de Pontoise.

Le soutien à l'étude du projet est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité (moins 4 abstentions)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.